

# EMPLOYÉ COMMERCIAL

**CAP**  
Certificat  
d'Aptitude  
Professionnelle

Vendre - Participer à la vie d'un rayon

## PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'employé commercial accueille et informe la clientèle sur les produits de son rayon. Il assure la tenue et la présentation du rayon sous la responsabilité du manager de rayon ou second de rayon. Il répond également aux exigences et aux règles qu'impose la manipulation de produits alimentaires.

### Fonction Gestion :

- Appliquer les règles d'hygiène et de conservation
- Réceptionner les produits alimentaires
- Stocker les produits alimentaires
- Expédier les produits alimentaires
- Participer aux commandes de renouvellement (emballages ou produits)
- Lutter contre la démarque
- Participer à l'inventaire

### Fonction commerciale :

- Accueillir le client
- Vendre
- Repérer les caractéristiques du produit alimentaire
- Etiqueter, tenir à jour la signalétique
- Approvisionner les rayons et vitrines
- Mettre les produits en valeur
- Maintenir l'attractivité du point de vente

## EVOLUTION

Selon ses compétences et sa motivation, l'employé commercial pourra devenir employé principal, adjoint ou second de rayon, manager de rayon...

## DIPLÔME PRÉPARÉ

CAP Employé de Vente Spécialisé, option Produits Alimentaires

## CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- Niveau fin de 3ème
  - Age : 16 à 25 ans
  - Modalités de sélection : tests et/ou entretien
- Votre inscription au CFA est effective lorsque vous êtes recruté par une entreprise.  
(Nous vous présentons à des entreprises)

## DURÉE DE LA FORMATION

800 heures de formation + 35 heures de révisions sur 24 mois en contrat d'apprentissage

## RYTHME D'ALTERNANCE

3 semaines par mois en entreprise + 1 semaine et 1 jour par mois en formation

## ORGANISME DE FORMATION PARTENAIRE

Carrel Centre de Formation – Lyon (7ème)



## CONTENU DE LA FORMATION

### Enseignement professionnel

- Vente, suivi des produits alimentaires, présentation et animation du lieu de vente, règles d'hygiène et de conservation, économie-droit.

### Enseignement général

- Français, Histoire-Géographie,
- Mathématiques, Sciences Physiques et Chimie, Prévention-Santé-Environnement,
- Education physique et sportive.

## COUT DE LA FORMATION

Financement Taxe d'Apprentissage Entreprises et Subventions Conseil Régional  
Gratuité pour l'apprenti

### Responsable Formation

Fabienne JOB

Tél.: 04 78 77 83 18

Email : fjob@ifir.fr

L'ouverture des promotions se fait sous réserve du nombre de postes à pourvoir en entreprise.



La formation par l'apprentissage

# L'APPRENTISSAGE

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un **contrat de travail** à durée déterminée de type particulier qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

- **Objectif** : préparer un métier et un diplôme, du CAP au diplôme d'ingénieur
- **Statut de l'apprenti** : salarié
- **Durée** : 6 à 36 mois
- **Période d'essai** : 2 mois
- **Congés payés** : 5 semaines
- **Rémunération** : en % du SMIC, sur la base de l'horaire légal hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (que le jeune soit en entreprise ou en centre de formation)

| Age         | Année d'exécution du contrat |            |            |
|-------------|------------------------------|------------|------------|
|             | 1ère année                   | 2ème année | 3ème année |
| 16 – 17 ans | 25 %                         | 37 %       | 53 %       |
| 18 – 20 ans | 41 %                         | 49 %       | 65 %       |
| 21 ans et + | 53 %                         | 61 %       | 78 %       |

% du SMIC ou du minimum conventionnel pour l'emploi occupé s'il est plus favorable

**NB.** Il peut exister des particularités pour certains diplômes qui vous seront précisées au cas par cas.

## LE JEUNE

- **Age** : 16 à moins de 26 ans (sauf dérogations légales)
- **Niveau** : quelque soit son niveau de qualification
- Le jeune s'engage à être présent, assidu et performant en entreprise comme en centre de formation.

## L'ENTREPRISE

- **Toutes les entreprises** relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif et toutes les entreprises du secteur public non industriel et non commercial sont concernées.
- L'entreprise doit désigner un Maître d'Apprentissage chargé d'accueillir le jeune, de lui transmettre son expérience, son savoir, son savoir-faire et de l'intégrer à l'équipe...
- L'entreprise participe au financement par le biais de sa Taxe d'Apprentissage.

## LE CFA

- IFIR est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) créé par le MEDEF Lyon Rhône, la CGPME Rhône et la CCI de Lyon.
- IFIR est au centre du dispositif de l'apprentissage et sa mission principale est de veiller au bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.



66, avenue Jean Mermoz  
BP 8048  
69351 Lyon Cedex 08  
Tél. 04 78 77 05 56  
Fax 04 78 77 05 45  
e-mail : info@ifir.fr  
www.ifir.fr

